

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL  
TENUE LE 6 JUILLET 2021 À 19 H 30  
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

---

Sont présents :                    Monsieur Jean Perron, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1

Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2. PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2021

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2021

**5. GESTION DES FINANCES**

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2021

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2021

5.3 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 8 / Réaménagement de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Construction Côté & Fils inc.

5.4 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Réaménagement de l'hôtel de ville / Constructions Envergure inc.

5.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Réaménagement du Parc des Roses / Eskair Aménagement

5.6 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 6 / Réfection des rues Gingras et des Dériveurs / Construction et pavage Portneuf inc.

5.7 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 5 / Remplacement de l'émissaire des étangs aérés / AXCO Aménagement inc.

**6. AFFAIRES COURANTES**

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement relatif aux PIIA

6.2 Demande de dérogations mineures concernant l'immeuble sis au 18, 7<sup>e</sup> Rue, et désigné sous le numéro de lot 4 744 407

6.3 Adoption du Règlement numéro 12170-2021 décrétant un emprunt maximal de 1 450 014 \$ pour la réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial des rues Germain et de la Lande

6.4 Adoption du Règlement numéro 12180-2021 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, abrogeant le règlement 11900-2019

6.5 Procès-verbal de correction / Règlement numéro 12120-2021 modifiant le Règlement 11770-2018 sur la gestion contractuelle

6.6 Mandat / Tremblay Bois avocats / Saisie d'un immeuble / Matricule numéro 2095-35-5299-02 / 217, rue Martigny

- 6.7 Mandat / Tremblay Bois avocats / Travaux dans la rive / 5, rue Montreuil
- 6.8 Autorisation de signature / Entente relative à des travaux municipaux / Gestion immobilière Allard inc. / Rues des Bruants et de l'Épervier
- 6.9 Prolongement de la rue des Dériveurs / Gestion des eaux pluviales / Gestion ETR inc.
- 6.10 Motion de remerciements aux conseillers sortants
- 6.11 Mandat d'honoraires professionnels / GBI Experts-conseils / Réparation du talus et autres travaux / Affaissement route de Duchesnay
- 6.12 Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

149-07-2021

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour en retirant le point :

***6.11 Mandat d'honoraires professionnels / GBI Experts-conseils /  
 Réparation du talus et autres travaux / Affaissement route de  
 Duchesnay***

et en ajoutant le point :

***6.12 Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des  
 municipalités (FQM)***

150-07-2021

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2021**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre  
 APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2021 tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 31, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux approuvés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 31.

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **4.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2021**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de juin 2021 et invite les membres du conseil à la consulter.

#### **5. GESTION DES FINANCES**

##### **5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2021**

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 30 juin 2021 et les invite à le consulter.

**151-07-2021**

##### **5.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2021**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 juin 2021 totalisant 1 090 340,18 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 juin 2021 totalisant une somme de 1 090 340,18 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

**152-07-2021**

##### **5.3 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 8 / Réaménagement de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Construction Côté & Fils inc.**

ATTENDU la correspondance du 25 juin 2021 de la firme Denis Boucher et Benoit Lachance architectes recommandant le paiement du décompte progressif n° 8 à l'entreprise Construction Côté & Fils inc. dans le cadre des travaux de réaménagement de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 45 604,78 \$ plus les taxes applicables, à l'entreprise Construction Côté & Fils inc.

QUE cette dépense soit défrayée à même le fonds environnement et patrimoine et par les subventions reçues.

- 153-07-2021**      **5.4    Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Réaménagement de l'hôtel de ville / Constructions Envergure inc.**
- ATTENDU la demande de paiement, reçu le 25 juin 2021, de l'entreprise Constructions Envergure inc. pour le paiement du décompte progressif n° 3 dans le cadre des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville (document en annexe);
- ATTENDU les recommandations de monsieur Daniel Côté, directeur du Service des travaux publics (document en annexe);
- IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant 14 603,43 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Constructions Envergure inc.
- QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus affecté et le surplus non affecté.
- 
- 154-07-2021**      **5.5    Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Réaménagement du Parc des Roses / Eskair Aménagement**
- ATTENDU la demande de paiement, reçu le 25 juin 2021, de l'entreprise Eskair Aménagement pour le paiement du décompte progressif n° 2 dans le cadre des travaux de réaménagement du Parc des Roses (document en annexe);
- ATTENDU les recommandations de madame Stéphanie Langlois, directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire (document en annexe);
- ATTENDU QUE selon la résolution numéro 240-12-2019 adoptée le 3 décembre 2019, la dépense avait été affectée à un règlement d'emprunt à venir et une aide financière potentielle;
- ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la source de financement de la résolution numéro 240-12-2019 adoptée le 3 décembre 2019;
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant 149 230 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Eskair Aménagement;
- QUE cette dépense soit défrayée à même le fonds parcs et terrains de jeux et le surplus non affecté.
- 
- 155-07-2021**      **5.6    Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 6 / Réfection des rues Gingras et des Dériveurs / Construction et pavage Portneuf inc.**
- ATTENDU la correspondance du 29 juin 2021 de la firme CIMA+ recommandant le paiement du décompte progressif n° 6 à l'entreprise Construction et pavage Portneuf inc. dans le cadre des travaux de réfection des rues Gingras et des Dériveurs (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 87 769,12 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Construction et pavage Portneuf inc.

Que cette dépense soit défrayée à même les Règlements d'emprunt numéros 11940-2019 et 11995-2020.

156-07-2021

**5.7 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 5 / Remplacement de l'émissaire des étangs aérés / AXCO Aménagement inc.**

ATTENDU la correspondance du 30 juin 2021 de la firme ARPO Groupe-conseil recommandant le paiement du décompte progressif n° 5 à l'entreprise AXCO Aménagement inc. dans le cadre des travaux de remplacement de l'émissaire des étangs aérés (document en annexe);

ATTENDU le certificat de réception provisoire à être signé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 10 682,02 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise AXCO Aménagement inc.

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer le certificat de réception provisoire des travaux.

QUE cette dépense soit défrayée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

157-07-2021

**6. AFFAIRES COURANTES**

**6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement relatif aux PIIA**

La conseillère Emmanuelle Roy enregistre sa dissidence.

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 29 juin 2021;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du règlement relatif aux PIIA;

QUE l'inspectrice en bâtiment et environnement soit autorisée à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

158-07-2021

**6.2 Demande de dérogations mineures concernant l'immeuble sis au 18, 7<sup>e</sup> Rue, et désigné sous le numéro de lot 4 744 407**

ATTENDU QUE la demande de dérogations mineures a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 744 407, situé au 18, 7<sup>e</sup> Rue, laquelle vise à autoriser l'installation d'un gazebo en cour avant, à 0,355 m de la ligne de lot avant, et à 0,153 m de la ligne latérale droite de terrain;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 18.5.9 du Règlement de zonage numéro 12060-2021;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogations le 29 juin 2021 et recommande au conseil municipal de refuser les dérogations mineures sur le lot 4 744 407;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris note des questions et des commentaires reçus suite à la publication d'une consultation écrite publiée du 17 juin au 2 juillet 2021;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumond  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogations mineures déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 744 407, situé au 18, 7<sup>e</sup> Rue.

159-07-2021

**6.3 Adoption du Règlement numéro 12170-2021 décrétant un emprunt maximal de 1 450 014 \$ pour la réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial des rues Germain et de la Lande**

Le conseiller Jim O'Brien informe l'assemblée que le règlement cité en rubrique, dont la durée des remboursements est de 20 ans, vise la réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial des rues Germain et de la Lande. Il s'adresse à l'ensemble de la population.

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes*;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire entreprendre des travaux pour la réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial des rues Germain et de la Lande, tel que démontré à l'annexe « B »;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire se prévaloir de l'article 556, alinéa 3, de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 15 juin 2021;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil du 15 juin 2021;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 12170-2021 décrétant un emprunt maximal de 1 450 014 \$ pour la réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial des rues Germain et de la Lande, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

160-07-2021

**6.4 Adoption du Règlement numéro 12180-2021 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, abrogeant le règlement 11900-2019**

Le conseiller Pierre Hallé informe l'assemblée que le règlement cité en rubrique a pour but d'en faciliter son application par la Sûreté du Québec dans toutes les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier.

ATTENDU QUE les municipalités ont manifesté la volonté d'adopter un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés afin d'en faciliter son application;

ATTENDU QU'il serait souhaitable qu'aucune disposition du présent règlement ne soit abrogée ou amendée par une municipalité locale sans une concertation régionale pour en maintenir son harmonisation;

ATTENDU QU'une municipalité peut cependant adopter des règlements complémentaires portant sur les mêmes objets que le présent règlement harmonisé sans que ces derniers entrent en contradiction ou soient moins restrictifs que les dispositions apparaissant au présent règlement;

ATTENDU QUE tout règlement complémentaire qui serait adopté par la municipalité relèvera uniquement des officiers municipaux;

ATTENDU QUE le présent règlement harmonisé sera révisé au besoin après concertation régionale;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 15 juin 2021;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 juin 2021;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 12180-2021 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, abrogeant le règlement 11900-2019, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**6.5 Procès-verbal de correction / Règlement numéro 12120-2021 modifiant le Règlement 11770-2018 sur la gestion contractuelle**

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il a procédé à une correction du libellé concernant la tenue de la séance extraordinaire du 15 juin 2021, du Règlement numéro 12120-2021 modifiant le Règlement 11770-2018 sur la gestion contractuelle. Le procès-verbal de correction est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**161-07-2021**

**6.6 Mandat / Tremblay Bois avocats / Saisie d'un immeuble / Matricule numéro 2095-35-5299-02 / 217, rue Martigny**

ATTENDU les taxes non payées sur l'immeuble cité en rubrique depuis 2017;

ATTENDU QUE toutes les mesures ont été prises pour récupérer lesdites taxes, mais sans succès;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la saisie dudit immeuble;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme Tremblay Bois avocats afin de procéder à la saisie par la Ville de l'immeuble sise au 217, rue Martigny, matricule numéro 2095-35-5299-02;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2021.

**162-07-2021**

**6.7 Mandat / Tremblay Bois avocats / Travaux dans la rive / 5, rue Montreuil**

ATTENDU QUE le propriétaire du 5, rue Montreuil a entrepris des travaux dans la rive du lac Saint-Joseph, en contravention avec le Règlement municipal numéro 12060-2021;

ATTENDU QUE malgré les avis émis par le Service de l'urbanisme et de l'environnement, le propriétaire refuse de procéder aux corrections demandées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entreprendre des procédures légales afin que le propriétaire respecte la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme Tremblay Bois avocats, afin d'entreprendre les mesures légales nécessaires pour que le propriétaire du 5, rue Montreuil procède aux corrections demandées et ainsi se conforme au Règlement municipal numéro 12060-2021.

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2021.

163-07-2021

**6.8 Autorisation de signature / Entente relative à des travaux municipaux / Gestion immobilière Allard inc. / Rues des Bruants et de l'Épervier**

ATTENDU le projet de développement soumis par le développeur Gestion immobilière Allard inc. concernant les rues des Bruants et de l'Épervier;

ATTENDU QUE suite à l'analyse du projet et des plans soumis par Gestion immobilière Allard inc., le Service de l'urbanisme et de l'environnement et le Service des travaux publics sont favorables à ce projet (documents en annexe);

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec le développeur relativement aux travaux d'infrastructures et équipements municipaux à être réalisés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter les plans et le projet présenté et d'autoriser le maire et le directeur général à signer une entente avec la firme Gestion immobilière Allard inc. relativement aux travaux d'infrastructures et équipements municipaux à réaliser sur les rues des Bruants et de l'Épervier.

Cette résolution abroge la résolution numéro 84-05-2016 adoptée le 3 mai 2016.

164-07-2021

**6.9 Prolongement de la rue des Dériveurs / Gestion des eaux pluviales / Gestion ETR inc.**

ATTENDU le prolongement de la rue des Dériveurs à être réalisé;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a demandé à la Ville un engagement à entretenir les nouveaux ouvrages d'égout pluvial mis en place et à tenir un registre d'exploitation d'entretien;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'engage à entretenir les nouveaux ouvrages d'égout pluvial mis en place sur le prolongement de la rue des Dériveurs.

**6.10 Motion de remerciements aux conseillers sortants**

Motion de remerciements est donnée par le maire, monsieur Jean Perron, aux conseillers sortants, soit monsieur Jim O'Brien (4 mandats), madame Hélène Thibault (3 mandats) ainsi que monsieur Pierre Hallé (3 mandats) pour leur dévouement et leur abnégation durant toutes ces années. Sans leur implication, que ce soit en matière de sécurité publique, de loisirs, de travaux publics, notamment notre marina à tangons et plusieurs autres dossiers, notre Municipalité ne serait pas notre fierté!

**6.11 Mandat d'honoraires professionnels / GBI Experts-conseils / Réparation du talus et autres travaux / Affaissement route de Duchesnay**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

165-07-2021

## **6.12 Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'inscription nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire, monsieur Jean Perron, et le directeur général, monsieur Jacques Arseneault, à assister au congrès annuel 2021 de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des congrès de Québec;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2021.

## **7. PARTIE INFORMATIVE**

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

### **7.1 Journal « L'Entre-Guillemets »**

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 6 août prochain.

### **7.2 La plage municipale**

Le nombre d'invités permis à la plage municipale est passé de 2 à 4.

### **7.3 Les activités du mois de juillet**

Monsieur le maire rappelle les principales activités qui auront lieu en juillet et invite les citoyens à consulter le calendrier des événements ainsi que le journal « L'Entre-Guillemets » pour plus de détails :

- Vendredi 9 juillet      Cinéma en plein air au Parc Fernand-Lucchesi, à la tombée du jour, présentation du film « Scoob! » (*En cas de pluie, la projection débutera à 20 h dans le Centre communautaire Desjardins, dans le respect des mesures sanitaires exigées par la Santé publique*).

Les visites guidées à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac ont lieu du mercredi au dimanche, de 10 h à 16 h, jusqu'au 22 août. Un guide-interprète sera sur place pour vous présenter l'histoire de notre magnifique Chapelle.

## **8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun document.

## **9. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point.

## **10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20 h 05, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

La question a porté sur :

1. Le point 6.6 Mandat / Tremblay Bois avocats / Saisie d'un immeuble / Matricule numéro 2095 35-5299-02 / 217, rue Martigny.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 08.

**166-07-2021**

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 08.

---

Jean Perron, maire

---

Jacques Arsenault, greffier  
CRHA